

FAITS DIVERS

faits-dj.union@sonapresse.com

Tchibanga : un travailleur d'Armada Exploration meurt après la chute d'une branche d'arbre

Lung MOUSSAVOU
Tchibanga / Gabon

ARNOLD Bakita, un Gabonais, la trentaine révolue, travaillant pour le compte de la société minière Armada Exploration, a rendu l'âme, lundi 9 mai dernier, au Centre hospitalier régional (CHR) Benjamin-Ngoubou de Tchibanga. Il y a été évacué à la suite d'un accident de travail survenu la veille.

Le jour du drame, il est environ 6 heures. Arnold Bakita et des collègues, qui sont sur le terrain pour des recherches d'exploration minière dans le bassin sédimentaire du dé-

partement de la Basse-Banio (Mayumba), prennent place sous une tente qui leur sert d'abri pour la pause-café. Malheureusement, l'abri en question se trouve à l'ombre d'arbres dont une branche cède soudainement. Arnold Bakita la reçoit de plein fouet sur la tête. Gravement blessé, il est aussitôt conduit par ses collègues chez le médecin de la multinationale australienne pour les premiers soins. Le patient dont l'état est préoccupant est ensuite hélicoptéré vers le Centre hospitalier régional Benjamin-Ngoubou de Tchibanga, où il a été pris en charge.

Le diagnostic des médecins fait état d'une plaie ouverte

à la tête, ayant causé un traumatisme crânien grave. D'où le pronostic vital engagé. Arnold Bakita décèdera quelque temps après sa prise en charge. La mort du jeune homme a provoqué la colère et l'indignation des parents. Lesquels les ont exprimées à l'esplanade de la structure hospitalière, au passage de la direction de la société Armada Exploration. D'autant qu'ils ont accusé celle-ci de négligence relativement au volet sécuritaire sur les sites d'exploration. Puisque, fait-on savoir, l'accidenté ne portait pas de casque de protection, qui aurait pu amortir le choc de la branche d'arbre.



Photo : Lung MOUSSAVOU

Arnold Bakita de son vivant.

Lambaréné : un homme ouvre le feu sur le neveu de sa compagne

Paterne N'DOUNDA
Lambaréné/Gabon

MARCEL Samouna, Gabonais de 57 ans, a dernièrement tiré sur Brice Loumba Kandou, Gabonais de 24 ans, qui n'est autre que le neveu de sa compagne. Gravement blessé, la victime est condamnée à vivre avec du plomb dans le corps. L'auteur du coup de feu a, quant à lui, été incarcéré à la maison d'arrêt de Lambaréné.

Une source judiciaire proche du dossier indique que les faits se sont produits à Mbigou-Lobi, un village situé à 42 km sur l'axe Lambaréné-Fougamou. Ce jour-là, il est environ 9 heures lorsque Brice Loumba Kandou se rend à la plantation de sa tante pour chercher des provisions. Mais, contre toute attente, sur le chemin du retour, approximativement à 600 m de la bourgade, le jeune reçoit une décharge de plombs.

"J'ai été touché par des projectiles sur le côté gauche, sans savoir très exactement de quoi il s'agissait.



Photo : Paterne N'DOUNDA

Marcel Samouna séjourne à la maison d'arrêt de Lambaréné.

Je suis tombé un instant, avant de me relever et de courir en direction du village, où je me suis finalement effondré", a déclaré la victime. Ce n'est que peu de temps après que l'on connaîtra l'auteur du tir, à savoir le compagnon de la tante de Brice Loumba Kandou, qui dit avoir ouvert le feu sur un gorille.

À la suite de la décharge, Marcel Samouna affirme avoir vu passer

le jeune homme tout en flèche. Sans venir en aide à la victime, il a préféré prendre un raccourci qui mène à la maison. Comme s'il ne s'était rien passé, le chasseur a pris place, avant l'arrivée de Brice Loumba Kandou. Visiblement malintentionné, le quinquagénaire fera savoir à l'hôpital, mais aussi aux Officiers de police judiciaire (OPJ), que le jeune homme était tombé d'un avocatier. Sauf que les examens effectués sur le blessé ont démontré la présence de plombs dans les poumons. Dès cet instant, les gendarmes ont mis le compagnon de la tante sous pression. Aussi Marcel Samouna a-t-il avoué avoir accidentellement ouvert le feu sur la victime. Le mis en cause a été déféré devant le procureur de la République près le tribunal de première instance de Lambaréné. Il a été écroué à la maison d'arrêt locale au sortir de l'instruction.

Comme les médecins n'ont pu extraire les plombs des poumons, Brice Loumba Kandou est condamné à vivre avec dans son corps.

Un pseudo-élève de théologie écroué pour viol

O.M.R.S
Libreville/Gabon

LUMIERE Edzo Ella, Gabonais de 36 ans, élève en cours de théologie à la mission de la Parole de vie, domicilié au boulevard-Triumphal, dans le 2e arrondissement de Libreville, est accusé de viol. La victime, L.R.C, 18 ans, élève en classe de terminale dans un lycée de la place, était inconnue de son agresseur.

Les faits se déroulent samedi 7 mai, vers 10 heures. En se rendant aux cours, comme à son habitude, L.R.C croise le chemin de Lumière Edzo Ella, qui dit se rendre à son cours de théologie. Dans la foulée, il bouscule la lycéenne à l'épaule et lui fait savoir qu'elle a des chassies aux yeux. L'élève remercie l'inconnu qui, curieusement, se met à la suivre. Puis, l'homme revient à la charge avec des paroles bibliques, en confiant à son interlocutrice qu'elle vivait dans le péché.

Sur ces entrefaites, le ministre du culte en devenir entraîne l'adolescente dans une maison située dans une barrière où, apparemment, personne ne vit. Là-bas, Lumière Edzo Ella aurait intimé à L.R.C d'ôter son pantalon, pour qu'elle puisse constater sa maigreur. Contre toute attente, l'homme lui ordonne ensuite d'enlever sa cu-



Photo : O.M.R.S

Lumière Edzo Ella a été admis à la prison de Gros-Bouquet.

lotte. Craignant pour sa vie, l'élève s'exécute sans résister.

Heureusement pour elle, une dame et d'autres personnes font irruption dans la concession. Ils sont surpris de voir une jeune fille nue, en compagnie d'un homme à cet endroit à pareil moment de la journée. D'où la décision de les conduire auprès des gendarmes en faction au carrefour des Charbonnages. Lesquels pandores acheminent les mis en cause au QG de Gros-Bouquet.

Si les versions données lors de l'audition au poste ne font nullement état d'attouchements, c'est plutôt devant le juge d'instruction que L.R.C va mettre à nu les faits graves commis par Lumière Edzo Ella. Ce dernier a été admis à la prison centrale, lundi 9 mai dernier.